Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20261102-20261102_05A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

24 octobre 2026

Date de l'affichage

24 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Evelyne DRION, Cédric LE GALL, Claude GALLAIS, Delphine SEBILLE, Joël ETIENNE, Yvon OLIVE, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélèna SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
Laurence GLOUX ayant donné pouvoir à Marc GUILLAUME
Minh Tâm BLANCHARD

Absent : /

Secrétaire de séance : Delphine SEBILLE

05-11/2026 OBJET : Validation devis SDE : Effacement réseaux rue du Général De Gaulle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension rue du Général De Gaulle présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 165 800,00 € TTC.
« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 55 266,67 €.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public rue du Général De Gaulle présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 65 400,00 € TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais d'ingénierie)
« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 39 361,12 €.

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 48 200,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20261102-20261102_05A-DE

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical, le 16 décembre 2022, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 48 200,00 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Delphine SEBILLE,
Secrétaire de séance